



## REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL DU MOIS DU 22 FEVRIER 2011

### REVENDEICATIONS DEPOSEES PAR : CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL :

#### Régleur / Team-expert :

Quelles différences y a-t-il entre un régleur et un team-expert ?

Pourquoi certains salariés exerçant la même fonction ont-ils des intitulés différents sur leur feuille de paie ? (l'un régleur, l'autre team-expert)

#### REPONSE :

**Le changement de dénomination n'est pas récent (passage à la fabrique intégrée), et nous faisons l'état des lieux pour vérifier l'intitulé des bulletins.**

#### **Commentaires CGT :**

**La Direction a précisé que la fonction n'avait pas de lien avec le salaire. Elle est donc en contradiction avec elle-même puisqu'elle limite le changement de coefficient selon la fonction du salarié. Cela laisse-t-il supposer que la Direction soit ouverte pour une négociation sur un véritable déroulement de carrière ?!**

#### Congé représentation :

Nous demandons qu'une date soit fixée pour une réunion sur le congé de représentation ainsi que sur le droit d'expression.

#### REPONSE :

**Nous vous ferons passer des dates.**

#### Certificat médical :

Pour quel motif les certificats médicaux pour la pratique d'un sport ne sont plus signés par le médecin du travail ?

#### REPONSE :

**Un certificat médical est un acte médical à part entière qui engage la responsabilité du médecin qui le signe. Même si cet acte sort du champ d'activité de la Santé au Travail, nous avons fait le choix, à titre de service rendu, de répondre à la demande des salariés. Or, il nous a été rappelé lors du CHSCT du 29/09/2010, que le médecin du travail devait avant tout rester dans un rôle de conseil en matière de prévention, des risques professionnels notamment. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision de recentrer l'ensemble de nos activités vers le champ exclusif de la Santé au travail et de la Prévention.**

#### Salarié malade :

Nous demandons que les salariés malades, qui doivent rentrer chez eux, soient accompagnés.

#### REPONSE :

**Une procédure, connue par les pompiers de l'Etablissement, existe pour définir les modalités de prise en charge d'un malade ou d'un blessé dans le cadre d'une orientation ou d'une évacuation.**

**Cette procédure sera retranscrite en Instruction de Travail pour diffusion.**

#### Retouches moteurs :

Nous demandons que du matériel soit mis à disposition, notamment des visseuses adéquates, pour les salariés qui retouchent des moteurs.

REPONSE :

**Les travaux se font avec tous les moyens mis à disposition sur la ligne.  
Si du matériel est à remplacer, une demande doit être faite.**

**Chariot élévateur :**

Nous demandons la remise en état de tous les chariots élévateur.

REPONSE :

**Un nouvel accord a été signé avec la Société JUNGHEINRICH qui prévoit la présence de deux techniciens sur le site du lundi au vendredi.**

**Renouvellement du matériel : 29 transpalettes ligne BC (dont 20 déjà livrés)**

**3 transpalettes (livrés)**

**12 gerbeurs (en cours de livraison).**

**Magnaflux :**

Nous demandons le changement de coefficient pour tous les salariés qui travaillent au magnaflux.

REPONSE :

**Ce changement de coefficient dépend de la fréquence d'utilisation de la certification. Il faut que le salarié concerné travaille de manière permanente sur le Magnaflux pour y prétendre.**

**Commentaires CGT :**

Paradoxalement, la réponse écrite de la Direction diffère de celle donnée oralement. La Direction a clairement dit lors de cette réunion que pour prétendre au changement de coefficient, il fallait travailler régulièrement au poste.

La CGT a rappelé que la décision de travailler au « magna » ne dépendait nullement du souhait du salarié, qu'une habilitation doit être reconnue en tant que formation qualifiante et que le salarié travaille régulièrement ou pas à ce poste, il doit avoir un déroulement de carrière..

**Voies de circulation**

Nous demandons la réfection des voies de circulation.

REPONSE :

**Une réfection des voies de circulation est déjà commandée, intervention prévue en mars, principalement derrière le bâtiment C, et dans les autres secteurs, les trous seront réparés.**

L. MEZZADRI